

CONSEIL MUNICIPAL 30 MARS 2009

Le conseil municipal de la ville de Sainte-Adresse, convoqué le vingt quatre mars deux mille neuf conformément à la loi, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur patrice GELARD, Maire.

Etaient présents : Monsieur Antoine VIVIEN, Madame Odile FISCHER, Monsieur Luc LEFEVRE, Madame Sabine VATINEL, Monsieur Jean-Paul BRAVARD, Madame Brigitte CHAIX, Madame Caire MAS, Monsieur Hubert Dejean de la Batie, Adjoints au Maire, Monsieur Jean-Pierre MAUREL, Monsieur Jean-Paul BARBICHE, Monsieur Jean-Marc LEFEVRE, Madame Marie-Catherine GUIGNERY, Monsieur Jean-Pierre LEBOURG, Madame Marie-Hélène FLEURY, Madame Pascale MONDOLO, Monsieur François-Xavier ALLONIER, Madame Isabelle MICHENEAU, Madame Ludmilla ACHENNE, Monsieur Régis LALLEMAND, Madame Mélanie LOUISET, Madame Brigitte BOHLER, Monsieur Jean-Charles DUFAIT, Madame Claire THIEULENT, Monsieur Eric LE MAISTRE, Conseillers Municipaux.

Etait absent : Madame Nathalie QUELQUEJAY (pouvoir à Madame VATINEL), Madame Sophie DERUDDER (pouvoir à Monsieur Hubert Dejean de la Batie), Monsieur Dimitri EGLOFF (pouvoir à Monsieur Patrice GELARD), Monsieur Joseph DELONGLEE (pouvoir à Monsieur Jean-Charles DUFAIT).

Assistait également : Monsieur Gilles CANAYER, Directeur Général des Services

Madame Mélanie LOUISET est nommée Secrétaire de Séance

Le Conseil Municipal approuve le procès verbal de la séance du 9 février 2009

Monsieur le Maire fait part des diverses communications :

- **Expropriations**

Monsieur le Maire rappelle l'affaire opposant la ville de Sainte-Adresse aux consorts Coulon concernant l'expropriation de terrains situés en bord de mer. Il indique que la cour de cassation a rejeté le pourvoi formé par la commune contre l'arrêt rendu le 27 mai 2007 par la Cour d'Appel de Rouen, et condamne Sainte-Adresse à payer la somme de 2.500 € au titre de l'article 700 du code de procédure civile.

- **Rentrée scolaire 2009 - retrait d'un emploi à l'école élémentaire Antoine Lagarde**

Monsieur le Maire indique que l'Inspection Académique de Seine Maritime a annoncé pour la rentrée scolaire 2009 la suppression d'un emploi à l'école Maternelle Antoine Lagarde.

Madame MAS indique que pour la prochaine rentrée, il a été comptabilisé environ 25 élèves en moins par rapport à l'an passé.

Monsieur le Maire ajoute que Sainte-Adresse est en négociation avec la commune d'Octeville car celle-ci dispose d'un nombre insuffisant de locaux par rapports au nombre d'élèves inscrits sur la commune. Il pourrait être envisagé d'accueillir, à titre temporaire, quelques jeunes Octevillais dont les parents travaillent au Havre.

La municipalité d'Octeville ne s'oppose pas à ce projet, les parents d'élèves non plus mais les enseignants, quant à eux, ne sont pas favorables à ce projet car ils estiment qu'il appartient à la commune d'Octeville de construire des classe supplémentaires. La négociation est donc ouverte sur ce point.

• Remerciements pour les subventions

Monsieur le Maire fait part des remerciements qu'il a reçus de la part des Associations suivantes pour l'octroi de subventions :

- Association des Amis de l'Orgue de Sainte-Adresse
- Les Ateliers de Sainte-Adresse
- Amicale des Anciens de la CRS 32
- Vaincre la Solitude
- Vivre son temps à Sainte-Adresse
- Culture et bibliothèque pour tous
- Foyer Sociaux Educatif du Collège de la Hève

• Schéma de Cohérence Territoriale

Monsieur le Maire rappelle que le SCOT a été approuvé par les 33 communes du Pays (les 17 communes de l'agglomération Havraise et les 16 communes de la communauté de commune de Saint Romain). Le SCOT sera de nouveau modifié dans les années à venir afin d'y inclure « le développement de la mer ».

• Attribution de subventions à la ville de Sainte-Adresse

Monsieur le Maire indique que le Conseil Régional a attribué une subvention de 5.000 € à l'occasion du festival de jazz Dixie Days organisé les 29,30 et 31 mai prochain.

Une subvention de 15.000 €, au titre de la réserve parlementaire, a également été attribuée pour la restauration des vitraux de l'église Saint Denis.

• Lampadaires à leds face à la résidence de la Billardièrre, rue Albert Dubosc

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux qui le souhaitent à regarder, lorsque la nuit sera tombée, les lampadaires à leds situés en face la Mairie devant la résidence de la Billardièrre. Ce système d'éclairage s'inscrit dans le cadre du développement durable et est installé à cet endroit à titre démonstratif.

Monsieur le Maire fait part des décisions qu'il a prises conformément à la délibération en date du 23 juin 2008.

Décision n° 6.2009 du 25 février 2009

Contrat de maintenance d'installation téléphonique avec la Société CNDT

Décision n° 7.2009 du 26 mars 2009

Entretien des espaces verts de la ville - contrat avec l'entreprise Aquaterre

Décision n° 8.2009 du 27 mars 2009

Vente à un particulier d'un véhicule appartenant aux services techniques de la ville

Ordre du jour

- 1 - Compte de gestion du Receveur Municipal
- 2 - Compte Administratif 2008
- 3 - Affectation du résultat 2008 - Reprise du résultat de l'exercice N-1
- 4 - Budget supplémentaire 2009 - proposition
- 5 - Opération lire à la plage - convention avec le Conseil Général de la Seine Maritime
- 6 - Convention ville de Sainte-Adresse/Association les Ateliers de Sainte-Adresse - modification - proposition
- 7 - Régie d'avance pour les manifestations culturelles - Avance complémentaire festival de jazz
- 8 - Convention de services partagés avec la CODAH - signature - autorisation
- 9 - Ecole Primaire Antoine Lagarde - Accueil des élèves belges de De Panne - subvention exceptionnelle
- 10 - Demandes de subventions :
 - a) Inspection des falaises - études et travaux - demande de subvention au titre du fonds Barnier
 - b) Réfection de la cuisine de l'école maternelle du Manoir - demande de subvention au Conseil Général et au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009
 - c) Réhabilitation de l'Orangerie - demande de subvention au Conseil Général
 - d) Travaux de voirie communale - demande de subvention au Conseil Général et au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009
 - e) Aménagement paysager aux abords de la statue du Roi Albert - demande de subvention au Conseil Général
 - f) Travaux d'amélioration - sécurité routière - subvention au titre du fonds d'Action Locale
- 11 - Combattants et veuves d'Indochine, d'Afrique du Nord et opérations extérieures en Normandie - proposition d'attribution de subvention

12 - Amicale du Personnel de la ville de Sainte-Adresse - proposition d'attribution de subvention complémentaire - année 2009

13 - ASSA BUT - proposition d'attribution de subvention - année 2009

Question à huis clos : PLU - orientation d'aménagement

Questions diverses

Monsieur le Maire accueille Monsieur FOUCART, Receveur Municipal, pour la présentation du Compte de Gestion 2008.

Monsieur FOUCART indique que le compte de gestion 2008 fait ressortir les résultats suivants, en conformité avec le compte administratif de l'ordonnateur.

Résultat de l'exercice 2008 :

La section <i>d'investissement</i> est excédentaire de :	87.739,67 €
La section <i>de fonctionnement</i> également de :	1.088.117,31 €

Soit un global de :	1.175.856,98 €

En tenant compte de l'exercice précédent, le résultat cumulé est :

Un déficit de la section <i>d'investissement</i> de :	140.757,47 €
Un excédent de la section <i>de fonctionnement</i> de :	1.425.177,27 € qui constitue le résultat à affecter

Le résultat comptable cumulé, hors restes à réaliser en recettes et dépenses de la section d'investissement, est donc excédentaire de 1.284.419,80 €.

Taux d'exécution

Hors chapitres ne faisant l'objet d'aucune exécution budgétaire (chapitre 021 en section d'investissement et 023 en section de fonctionnement), le taux de chacune des sections est de :

Section <i>de fonctionnement</i> :	Dépenses :	87,07 %
	Recettes :	94,56 %
Section <i>d'investissement</i> :	Dépenses :	58,67 %
	Recettes :	80,44 %

Au 31 décembre 2008, les restes à recouvrer sont de 140.000,15 €, dont 115.020,56 € au titre de l'exercice 2008. Il faut noter que sur ces 115.020,56 €, 100.303,28 € ont été émis au cours du mois de décembre et n'ont pu être payés par les débiteurs.

En incluant les titres émis en décembre, la majorité des titres non recouverts concerne la restauration scolaire (37 %), les loyers (14 %) et locations diverses (19 %).

Monsieur le Maire remercie Monsieur le Receveur pour son intervention ; il indique qu'effectivement la situation financière de la commune est saine mais que des perspectives risquent de légèrement modifier cet aspect ; en effet , un certain nombre de projets sont envisagés tels que :

- la création d'une maison des Associations,
- d'éventuels équipements collectifs dans l'Ecole Nationale de la Marine Marchande lorsque les terrains seront acquis,
- des travaux de voirie...

Hors contexte, Monsieur FOUCARD indique qu'une réforme est actuellement en cours au sein du Trésor public ; il s'agit de la fusion progressive des centres des impôts avec les trésoreries. A terme, ce sera un service unique qui gèrera ces deux entités afin de simplifier la tâche des usagers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE sur le compte de gestion de Monsieur le Receveur Municipal.

Avant de passer à la présentation du Compte Administratif 2008, Monsieur le Maire indique que, comme le prévoit la procédure administrative, c'est le doyen d'âge qui prend la présidence de la séance ; le Conseiller municipal doyen d'âge est Monsieur DELONGLEE.

Monsieur DELONGLEE étant absent ce soir, c'est Monsieur MAUREL, second doyen d'âge qui prend la présidence de la séance relative au vote du compte administratif.

Monsieur le Maire quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur MAUREL.

Monsieur MAUREL invite Monsieur LEFEVRE à présenter le compte administratif 2008.

Compte Administratif 2008

Monsieur LEFEVRE expose ce qui suit :

« La présentation du Compte Administratif a pour objet de vous permettre de vous prononcer sur l'arrêté des comptes de notre collectivité au titre de l'exercice 2008.

Le document joint reprend par chapitres et par articles l'ensemble des mandats et titres émis. Je vous propose d'en examiner ci-après une présentation plus synthétique en

comparant nos prévisions budgétaires telles qu'elles figuraient au budget primitif 2008, à leurs réalisations effectives reprises dans le Compte Administratif.

I - Section de fonctionnement

A - Les opérations réelles

1 - Dépenses de gestion

Chapitre	Résultat Compte Administratif	Prévision Budget Primitif 2008
11 - charges à caractère général	1.399.173,49 €	1.527.350 €
012 - charges de personnel	2.645.301,16 €	2.618.000 €
065 - autres charges de gestion courante	689.534,19 €	665.280 €
014 - atténuation de produit		500 €
TOTAL	4.734.008,84 €	4.811.130 €

- En ce qui concerne le chapitre 11, la différence constatée entre les prévisions et les réalisations provient des postes suivants :

Dépenses moindres que prévues en matière :

d'énergie, électricité, chauffage, intervention sur les terrains, bâtiments, voies et réseaux, fêtes et cérémonies.

- Le chapitre 12, lui, a du faire l'objet de crédits supplémentaires qui ont été adoptés au cours de différentes décisions modificatives, afin de pourvoir à plusieurs remplacements de personnel.

- Enfin le chapitre 65 a nécessité l'inscription, à l'occasion de la Décision Modificative n° 2 adoptée lors de notre séance du 3 novembre 2008, d'une somme supplémentaire destinée au paiement, en 2008, du solde de la subvention 2007 versée à l'Association Liberty.

2 - Recettes de gestion

Chapitre	Résultat Compte Administratif	Prévision Budget Primitif 2008
70 - produits des services	299.645,40 €	269.800 €
73 - impôts et taxes	3.512.406,28 €	3.490.200 €
74 - Dotations et subventions	2.172.940,19 €	2.120.000 €
75 - autres produits de gestion	168.483,50 €	142.800 €

013 - atténuation de charges	73.135,67 €	88.100 €
TOTAL	6.226.611,04 €	6.110.900 €

Les recettes supplémentaires enregistrées par rapport aux prévisions proviennent :

. Au chapitre 70 : du produit des concessions dans les cimetières, de remboursement de frais (suite notamment à une étude réalisée par un cabinet extérieur sur les taxes foncières acquittées par la commune).

. Au chapitre 73 : d'une dotation de solidarité communautaire plus importante que prévue.

. Au chapitre 74 : d'une dotation de la CAF due au titre de l'exercice 2007 et perçue en 2008.

. Au chapitre 75 : de loyers et concessions (redevance GDF 2007 acquittée en 2008 par exemple).

3 - L'épargne de gestion

Elle se chiffre pour 2008 à 1.492.602,20 €.

L'objectif qui avait été fixé en la matière lors de l'adoption du budget 2008 était de 1.299.770 €.

Pour mémoire, l'épargne de gestion s'élevait à 1.165.600 € en 2006 et 1.334.545 € en 2007.

4 - Les dépenses réelles

Constituées des dépenses de gestion auxquelles il convient d'ajouter :

. les charges financières, chapitre 66, dues aux remboursement des intérêts de nos emprunts soit : 191.444,18 €.

. les charges exceptionnelles, chapitre 67, : 13.137,14 €

Soit un montant total de 4.938.590,16 €.

5 - Les recettes réelles

Aux recettes de gestion il nous faut adjoindre :

. les produits financiers, chapitre 76 : 84,74 €

. les produits exceptionnels , chapitre 77 : 58.908,37 €

Soit des recettes réelles s'élevant à 6.285.604,15 €

6 - L'épargne réelle de l'année 2008 s'est donc chiffrée à : 1.347.013,99 €. Elle s'élevait à 1.074.258,56 € en 2007 et l'objectif avait été fixé pour l'exercice 2008 à 1.028.270 €.

B - Les opérations d'ordre

1 - Les dépenses d'ordre

- . Chapitre 675 - valeur comptable des immobilisations cédées : 93.458,05 €.
- . Chapitre 676 - plus values des cessions : 33.357,76 €
- . Chapitre 68 - dotations aux amortissements : 199.989,68 €

Soit un total de 326.805,49 €

2 - Les recettes d'ordre

- . Chapitre 776 - moins values de cessions : 67.908,81 €

C - Résultat de la section de fonctionnement

1 - Dépenses

Dépenses réelles et d'ordre cumulées, l'ensemble des mandats émis lors de l'exercice 2008 représente la somme de 5.265.395,65 €.

2 - Recettes

Elles s'élèvent au total à 6.353.512,96 €.

Le résultat de l'exercice se chiffre ainsi à : 1.088.117,31 €.

Montant auquel il convient d'ajouter le résultat de l'exercice antérieur qui s'élevait à 337.059,96 € et qui avait été placé en réserve (R002).

Le résultat cumulé pour 2008 s'élève ainsi à : 1.425.177,27 €.

Ce montant permettra de couvrir le besoin de financement constaté en section d'investissement ; le solde sera affecté en report à nouveau (R002) qui alimentera les recettes de fonctionnement de l'exercice 2009.

II - Section d'investissement

A - Les opérations réelles

1 - Dépenses réelles d'investissement

Il s'agit :

. chapitre 16 - remboursement du capital des emprunts : 335.884,28 €

Chapitre	Résultat Compte Administratif	Prévision Budget Primitif 2008
20 - immobilisations incorporelles	26.286,43 €	55.000 €
21 - immobilisations corporelles	212.970,97 €	425.100 €
23 - immobilisations en cours	1.005.617,84 €	1.000.378 €
TOTAL	1.244.875,24 €	1.480.478 €

Nota : les différences constatées entre les prévisions et les réalisations s'expliquent de la manière suivante :

. Chapitre 20 : environ 25.000 € sont reportés en restes à réaliser sur l'exercice 2009. Il s'agit pour l'essentiel de frais d'études dont les dépenses ont été engagées en 2008 et qui seront payées en 2009.

. Chapitre 21 : on constate également sur ce chapitre des restes à réaliser et surtout le non engagement d'une somme de 160.000 € qui avait été inscrite pour faire jouer notre droit de préemption urbain en cas d'opportunité foncière.

A ces quatre chapitres il nous faut ajouter notre participation financière, chapitre 204, aux travaux de réfection des épis pour un montant de 42.835,93 €.

Le montant total des dépenses réelles d'investissement s'est donc élevé à 1.623.595,45 €.

2 - Recettes réelles d'investissement

Sont répertoriées à ce titre les chapitres :

Chapitre	Résultat Compte Administratif	Prévision Budget Primitif 2008
10 - dotation et fonds propres (FCTVA et TLE)	491.901,52 €	488.500 €
13 - subventions	199.829,35 €	66.500 €
16- emprunts et dettes assimilées	1.340 €	118.208 €
20 - immobilisations incorporelles	12.098,06 €	
23 - immobilisation en cours	13.510,73 €	

TOTAL

718.679,66 €

673.208 €

3 - Le besoin de financement de la section d'investissement

Il s'élève pour 2008 à : 904.915,79 €

B - Les opérations d'ordre

1 - Les dépenses d'ordre d'investissement

. chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections : 67.908,81 €

2 - Les recettes d'ordre

. chapitre 040 - opérations d'ordre de transfert entre sections, dotations aux amortissements notamment : 326.805,49 €

C - Résultat de la section d'investissement

1 - Les dépenses d'investissement

Pour 2008 elles se sont élevées à 1.691.504,26 €.

Somme à laquelle il faut ajouter le déficit constaté de la section d'investissement en 2007 (D001) soit 228.497,14 €.

Soit un total de : 1.920.001,40 €.

A ce montant doivent s'additionner le montant des restes à réaliser dont vous trouverez le détail page 127 du document budgétaire pour 510.969,52 €.

Le montant total des dépenses d'investissement, restes à réaliser inclus, s'élève donc à 2.430.970,92 €.

2 - Les recettes d'investissement

Elles se chiffrent pour 2008 à : 1.045.485,15 € auxquels il faut ajouter la somme de 733.758,78 €, affecté en réserve au compte 1068 lors de l'approbation du compte Administratif 2007, soit un montant de : 1.779.243,93 €.

En y ajoutant les restes à réaliser qui s'élèvent à 149.971 €, le montant total des recettes d'investissement s'élèvent pour 2008 à 1.929.214,93 €

3 - Le résultat de la section d'investissement

Le résultat de la section d'investissement pour 2008 se chiffre à : 87.739,67 € (1.691.504,26 € - 1.779.243,93 €).

En y ajoutant le résultat déficitaire de l'exercice 2007 (D001 : 228.497,14 €), le résultat de clôture 2008 est de - 140.757,47 €.

Il nous faut également intégrer à ce chiffre le solde déficitaire des restes à réaliser qui s'élève à 360.998,52 € (510.969,52 € - 149.971 €).

Le besoin de financement de la section d'investissement 2008 est donc de 501.755,99 €. Il sera couvert par l'excédent cumulé de la section de fonctionnement qui, comme nous l'avons vu est de : 1.425.177,27 €.

Le solde, 923.421,28 € sera affecté en réserve, R002, à la section de fonctionnement de l'exercice 2009.

COMPTE ADMINISTRATIF 2008 Fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Dépenses de gestion		Recettes de gestion	
Chapitre 011	1.399.173,49 €	Chapitre 70	299.645,80 €
Chapitre 012	2.645.301,16 €	Chapitre 73	3.512.406,28 €
Chapitre 65	689.534,19 €	Chapitre 74	2.172.940,19 €
		Chapitre 75	168.483,50 €
		Chapitre 013	73.135,67 €
<i>Total dépenses de gestion</i>	<i>4.734.008,84 €</i>	<i>Total recettes de gestion</i>	<i>6.226.611,04 €</i>

Epargne de gestion : 1.492.602,20 €

Chapitre 66	191.444,18 €	Chapitre 76	84,74 €
Chapitre 67	13.137,14 €	Chapitre 77	58.908,37 €
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>4.938.590,16 €</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>6.285.604,15 €</i>

Epargne réelle : 1.347.013,99 €

Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Chapitre 675	93.458,05 €	Chapitre 776	67.908,81 €
Chapitre 676	33.357,76 €		
Chapitre 68	199.989,68 €		
<i>Total dépenses d'ordre</i>	<i>326.805,49 €</i>	<i>Total recettes d'ordre</i>	<i>67.908,81 €</i>

Total dépenses de l'exercice 5.265.395 € Total recettes 6.353.512,96 €

Résultat de l'exercice : 1.088.117,31 €

Résultat de l'exercice antérieur (R002) : 337.059,96 €

Résultat cumulé : 1.425.177,27 € »

COMPTE ADMINISTRATIF 2008
Investissement

Dépenses		Recettes	
Dépenses réelles		Recettes réelles	
Chapitre 16	335.884,28 €	Chapitre 10	491.901,52 €
Chapitre 20	26.286,43 €	Chapitre 13	199.829,35 €
Chapitre 204	42.835,93 €	Chapitre 16	1.340 €
Chapitre 21	212.970,97 €	Chapitre 20	12.095,06 €
Chapitre 23	1.005.617,84 €	Chapitre 23	13.510,73 €
<i>Total dépenses réelles</i>	<i>1.623.595,45 €</i>	<i>Total recettes réelles</i>	<i>718.679,66 €</i>

Besoin de financement en opérations réelles de la section d'investissement :
904.915,79 €

Dépenses d'ordre		Recettes d'ordre	
Chapitre 040	67.908,81 €	Chapitre 040	326.805,49 €
<i>Total dépenses d'investissement</i>	<i>1.691.504,26 €</i>	<i>Total recettes d'investissement</i>	<i>1.045.485,15 €</i>
		Réserve 2007 (1068)	<u>733.758,78 €</u>
			1.779.243,93 €

Résultat de l'exercice : 87.739,67 €

<i>Résultat déficitaire exercice 2007 (D001)</i>	<i>228.497,14 €</i>
--	---------------------

Résultat de clôture : - 140.757,47 €

<i>Restes à réaliser dépenses</i>	510.969,52 €		<i>Restes à réaliser recettes</i>	149.971 €
-----------------------------------	--------------	--	-----------------------------------	-----------

Solde déficitaire des restes à réaliser : 360.998,52 €

<i>Total dépenses, restes à réaliser inclus</i>	2.430.970,92 €		<i>Total recettes, restes à réaliser inclus</i>	1.929.214,93 €
---	----------------	--	---	----------------

Besoin de financement de la section : 501.755,99 €

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à la MAJORITE :

- 22 votes pour
- 5 abstentions (Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Me THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE, Monsieur DELONGLEE - pouvoir à Monsieur DUFAIT-)
- Monsieur le Maire n'a pas pris part au vote

Affectation du résultat 2008- Reprise du résultat de l'exercice N-1

Monsieur LEFEVRE expose ce qui suit :

« L'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, Prévoit que « l'arrêté des comptes est constitué par le vote du compte administratif ».

L'arrêté des comptes détermine le résultat de fonctionnement de l'exercice, le solde d'exécution de la section d'investissement et les restes à réaliser.

Le résultat de la section de fonctionnement s'il est excédentaire fait l'objet d'une décision d'affectation de l'assemblée délibérante en section d'investissement à hauteur du besoin de financement de cette section.

Ce besoin de financement de la section d'investissement correspond au solde d'exécution de la section (dépenses-recettes) cumulé avec le solde des restes de la même section.

Le surplus de l'excédent de fonctionnement disponible après affectation pour couvrir le besoin de financement pourra être reporté en section de fonctionnement ; les sommes correspondantes vous sont détaillées dans le document joint.

Je vous propose ce soir de vous prononcer sur une affectation du résultat à hauteur de 501.755,99 € et un report à nouveau de 923.421,28 € ».

Reprise des résultats de l'exercice N-1 et affectation du résultat 2008.

Résultat de fonctionnement 2008	
A) résultat de l'exercice.....	1.088.117,31 €
B) résultats antérieurs reportés.....	337.059,96 €
C) Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	1.425.177,27 €
D) solde d'exécution d'investissement 2008 D 001 (besoin de financement).....	140.757,47 €
E) Solde des restes à réaliser d'investissement 2008 Besoin de financement.....	360.998,52 €
F) Besoin de financement (D + E).....	501.755,99 €
REPRISE	923.421,28 €
1) affectation en réserves en investissement correspondant au moins à la couverture du besoin de financement (c.1068).....	501.755,99 €
2) report en fonctionnement (R 002) recette	923.421,28 €

- *Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la MAJORITE (5 abstentions : Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Me THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE, Monsieur DELONGLEE - pouvoir à Monsieur DUFAIT-)*

Budget supplémentaire 2009

Monsieur LEFEVRE expose ce qui suit :

« Après avoir examiné les chiffres du Compte Administratifs 2008, je vous propose de délibérer sur le budget supplémentaire 2009 dont l'objet est double :

- intégrer les résultats du Compte Administratif au document budgétaire de l'exercice 2009,
- ajuster certaines de nos prévisions qui ont été réalisées en décembre dernier, lors de l'adoption du budget primitif.

Vous retrouverez l'ensemble de ces opérations dans un tableau récapitulatif page 4 de cette note

I - Section de fonctionnement

1 - Dépenses

Au chapitre 65, autres charges de gestion, il s'avère nécessaire d'ajouter une somme de 1.280 € pour compléter le montant de notre adhésion au Service Départemental d'Incendie et de secours.

Au chapitre 023, virement à la section d'Investissement : 858.477 €, somme nécessaire à l'équilibre de la section.

Le montant total des dépenses de fonctionnement s'élève ainsi à 859.757 €.

2 - Recettes

Chapitre 73 : impôts et taxes : - 33.789 €.

Il s'agit de réduire nos prévisions en terme de produits de droits de mutation de 40.000 € et de taxes sur l'électricité de 2.000 €. Le chiffre définitif concernant la Dotation de Solidarité Communautaire au titre de l'exercice 2009 nécessite, quant à lui, de rajouter 8.211 €.

Chapitre 74 : dotations et participations : - 36.685 €.

- 26.291 € au titre de la Dotation Globale de Fonctionnement
- 16.941 € au titre du Fonds Départemental de la Taxe Professionnelle
- 1.708 € au titre de la compensation de la Taxe Professionnelle
- 656 € au titre de la compensation de la Taxe d'Habitation
- + 7.284 € de la part de la CODAH au titre du remboursement des charges de collecte
- + 1.576 € au titre de la compensation de la Taxe Foncière
- + 51 € au titre de la dotation instituteurs.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : + 6.809 €

Revenus des immeubles (du fait de notre renégociation du bail nous liant à TDF).

A ces modifications concernant les recettes, il convient d'ajouter la somme de 923.422€ (R002) correspondant au résultat excédentaire de fonctionnement de l'exercice 2008.

Le montant total des recettes de Fonctionnement se chiffre donc à 859.757 €.

A noter que ces modifications concernant nos dépenses (+ 1.280 €) et recettes réelles (- 63.665 €), ramène notre objectif à réaliser en terme d'épargne de gestion à 1.169.384 € (1.234.329 € prévus au BP - 64.945 €), objectif qui reste largement

compatible avec nos orientations générales à respecter au cours du mandat à savoir dégager annuellement au moins 1.000.000 € d'épargne de gestion.

II - Section d'investissement

1 - Dépenses

Il convient d'ajouter :

Au chapitre 20 : 3.000 € pour la réalisation par l'ONF d'une étude sécuritaire sur les arbres.

Au chapitre 21 : une provision de 199.614 € destinée à d'éventuelles acquisitions foncières.

Au chapitre 23 : 28.700 € pour l'aménagement de la place Masquelier, 20.000 € pour l'aménagement d'un local à l'usage des jardiniers de la ville dans le parc de la Roseraie, 31.400 € correspondant aux travaux supplémentaires à réaliser au groupe scolaire Antoine Lagarde, 2.000 € pour l'équipement de l'espace Sarah Bernhardt en projecteurs

A ces dépenses supplémentaires s'ajoutent 510.970 € au titre des restes à réaliser de l'exercice 2008.

Enfin, il convient d'inscrire le déficit constaté de l'exercice 2008 (D001) soit 140.758 €.

Au total les dépenses d'investissement inscrites à ce budget supplémentaire se chiffrent donc à 936.442 €.

2 - Recettes

Sont à inscrire :

. les restes à réaliser en recettes, constituées de subventions : chapitre 13 : 149.971 €.

. l'excédent de fonctionnement capitalisé, correspondant à l'affectation en réserve d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2008 : compte 1068 : 501.756 €.

. le virement de la section de fonctionnement : chapitre 021 : 858.477 €

. est à retirer, au chapitre 16, produit des emprunts, la somme de 573.762 €.

Le montant des recettes d'investissement s'élève ainsi à : 936.442 €.

Et c'est à ce même montant de 936.442 € que se réalise l'équilibre de la section.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009

FONCTIONNEMENT

	Dépenses		Recettes	
Chapitre 65	+ 1.280 €	Chapitre 73	- 33.789 €	
Chapitre 023	+ 858.477 €	Chapitre 74	- 36.685 €	
		Chapitre 75	<u>+ 6.089 €</u>	
			- 63.665 €	
<i>Total dépenses</i>		<i>ROO2</i>	<i>923.422 €</i>	
<i>Fonctionnement</i>	859.757 €	<i>Total recettes</i>	859.757 €	

INVESTISSEMENT

	Dépenses		Recettes	
Chapitre 20	25.789 € RAR			
	<u>3.000 €</u>			
	28.789 €			
Chapitre 21	199.614 €	Chapitre 013	149.971 €	
	<u>13.561 RAR</u>			
	213.175 €			
Chapitre 23	2.000 €	Chapitre 016	- 573.762 €	
	28.700 €	Chapitre 1068	501.756 €	
	20.000 €	Chapitre 021	858.477 €	
	31.400 €			
	<u>471.620 RAR</u>			
	553.720 €			
D001	140.758 €			
		<i>Recettes investissement</i>	936.442€ €	
	936.442 €			

DISCUSSION

Monsieur VIVIEN s'interroge sur la baisse de la DGF de 26.991 €.

Monsieur LEFEVRE indique que l'érosion du montant de DGF est due aux éléments de calcul la composant à savoir une dotation de base liée à la population, à la superficie de la commune et au potentiel financier ; le calcul de la DGF est très complexe et comprend une vingtaine de paramètres à mettre en œuvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à la MAJORITE (5 abstentions : Madame BOHLER, Monsieur DUFAIT, Me THIEULENT, Monsieur LE MAISTRE, Monsieur DELONGLEE - pouvoir à Monsieur DUFAIT-)

Opération « Lire à la Plage »

Convention avec le Conseil Général de la Seine Maritime

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Afin de renforcer l'attractivité du littoral et des plages de Seine-Maritime, le Conseil Général organise depuis 2006, dans les communes du Département qui le souhaitent, une animation estivale qui consiste à proposer aux usagers de la plage un espace de lecture.

Cette animation rencontre un vif succès ; plus de 60.000 personnes ont fréquenté les onze sites proposés l'an passé. Cette initiative a été saluée par l'ensemble du public, ainsi que par la presse régionale et nationale.

Cette réussite est avant tout le résultat d'un partenariat de qualité qui s'est installé entre notre commune, les bibliothèques et les services du Département qui ont participé à cet événement.

L'opération « lire à la plage » est proposée au public du vendredi 03 juillet au dimanche 30 août 2009, sans interruption, les samedis, dimanches ou jours fériés de 11 heures à 19 heures.

Le financement de cette opération, ainsi que l'installation de l'équipement mobilier et immobilier nécessaire à son bon déroulement, sont entièrement pris en charge par le Département de la Seine Maritime ; reste uniquement à la charge de la commune la surveillance des lieux en dehors des heures d'ouverture au public et la disponibilité d'un Agent des Services Techniques en cas de problème.

Considérant l'intérêt de cette animation, je vous propose d'approuver le renouvellement de cette opération et d'autoriser la signature de la convention, actuellement en cours de finalisation, entre la ville de Sainte-Adresse et le Conseil Général définissant les conditions d'organisation ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Convention ville de Sainte-Adresse/Association les Ateliers de Sainte-Adresse
Modification - Proposition

Monsieur BRAVARD expose ce qui suit :

« L'association des Ateliers de Sainte-Adresse est liée à la ville de Sainte-Adresse par convention.

La précédente version de ce texte date de 2000 et nécessite aujourd'hui d'être modifiée afin de tenir compte des évolutions réglementaires et jurisprudentielles concernant les relations entre les Associations et les Collectivités locales.

Le projet de convention ci-joint pose les principes du soutien apporté par notre ville à l'Association des Ateliers de Sainte-Adresse, soutien qui se manifeste par l'octroi d'une subvention annuelle et par la mise à disposition de locaux.

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention qui serait conclue pour une durée de trois ans, à compter du 30 mars 2009 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE (n'ont pas participé au vote : Monsieur GELARD, Madame ACHENNE, Monsieur BARBICHE, Monsieur BRAVARD, Madame LOUISET, membres du Conseil d'Administration des Ateliers).

DISCUSSION

Madame FISCHER souhaite connaître la raison pour laquelle le siège social des Ateliers est fixé à la Mairie alors que l'adresse des correspondances est fixée aux Ateliers.

Monsieur le Maire indique qu'il est possible de modifier l'adresse du siège social des Ateliers mais que cela reste à déterminer avec l'Association.

Régie d'avances pour les manifestations culturelles

Avance complémentaire

Monsieur BRAVARD expose ce qui suit :

« La treizième édition des DIXIE DAYS est prévue cette année les 29, 30 et 31 mai prochains.

Elle se déroulera traditionnellement sur les fronts de mer du Havre et de Sainte-Adresse, ainsi qu'à l'espace Sarah Bernhardt.

40 concerts en plein air sont prévus ; deux spectacles auront lieu à l'espace Sarah Bernhardt.

La plupart des prestations et salaires des intermittents du spectacle sont réglés le jour même de la représentation, par chèque, par l'intermédiaire de la régie d'avances pour les manifestations culturelles.

Cette année, le montant des prestations à régler par la régie d'avances est estimé à 62.000 euros.

Le montant maximum de l'avance étant fixé à 6.000 €, je vous propose ce soir d'autoriser, à titre exceptionnel, et uniquement pour régler les dépenses afférentes aux DIXIE DAYS 2009, de le porter à 62.000 € ».

DISCUSSION

Monsieur le Maire remercie Monsieur BRAVARD pour le travail accompli notamment dans ses recherches de sponsors pour l'organisation des DIXIE DAYS car il est extrêmement difficile à l'heure actuelle, et au vue de la conjoncture, de trouver des partenaires financiers. La ville du Havre, quant à elle, apporte son soutien, comme l'an passé, à concurrence de 15.000 € auxquels s'ajoutent les prestations techniques.

Monsieur BRAVARD indique que ses démarchent auprès des partenaires se poursuivent.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Convention de services partagés avec la CODAH *Signature - autorisation*

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Dans le cadre d'une bonne organisation des services de la CODAH et de la ville de Sainte-Adresse et afin de garantir un service public de qualité à nos concitoyens, il a été décidé, à la création de la CODAH, de mutualiser certaines tâches exécutées par les services municipaux.

Une convention dite « *de services partagés* » permet ainsi à la CODAH d'accéder, contre remboursement, à certains moyens de la ville de Sainte-Adresse pour assurer au mieux l'exercice de ses compétences en matière d'eau et d'assainissement, gestion des déchets, et, depuis cette année, en ce qui concerne la gestion des titres de transports.

La précédente convention de services partagés étant arrivée à échéance le 31 décembre dernier, il vous est proposé de m'autoriser à signer une nouvelle convention qui s'appliquera jusqu'au 31 décembre 2015 mais qui pourra bien entendu d'ici cette date, faire l'objet d'avenants ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Ecole primaire Antoine Lagarde - accueil d'élèves Belges *Attribution d'une subvention exceptionnelle à la coopérative*

Madame MAS expose ce qui suit :

« Une classe primaire de l'École Antoine Lagarde va accueillir les 18 et 19 mai prochains des correspondants belges de notre ville jumelle, De Panne.

A l'occasion de cette rencontre, une journée d'animation sur le thème « A la recherche d'Arsène Lupin » sera organisée sur la commune d'Étretat par des animateurs professionnels de l'Association du Grand Air située à Montivilliers.

L'animation de cette journée va nécessiter un encadrement professionnel pour les enfants, un forfait animation, la prise en charge des repas et du transport en autocar ainsi que la mise à disposition d'une salle. Le montant total de la prestation s'élève à 1.215 €.

Je vous propose ce soir, de bien vouloir accorder à la coopérative de l'école primaire Antoine Lagarde, une subvention exceptionnelle de 320 € pour la journée « A la recherche d'Arsène Lupin » organisée au centre d'accueil de Pierrefiques les 18 et 19 mai prochains ».

DISCUSSION

Monsieur DUFIT demande si le comité de jumelage participe à l'octroi de cette subvention

Madame MAS indique que Madame GIRONDEL, institutrice, est la seule enseignante au groupe Scolaire à organiser cet accueil une année sur deux et que cela est organisé en dehors du comité mais en partenariat avec la ville et les parents d'élèves.

Madame VATINEL souligne que la ville subventionne le comité de jumelage alors qu'auparavant elle subventionnait le comité de jumelage qui lui-même subventionnait l'école pour ces manifestations.

Monsieur Jean-Marc LEFEBVRE indique qu'un déplacement est organisé à la Panne avec les Associations Sportives les 27 et 28 juin prochains ; il essaye d'autre part de fédérer un grand nombre d'associations Dionysiennes afin de rejoindre le comité à De Panne durant ce week-end de juin.

Monsieur le Maire propose d'y associer également l'Association nouvelle des commerçants de Sainte-Adresse ; il a ajouté que cette Association nouvellement créée compte environ 30 membres à l'heure actuelle. D'autre part il existe désormais, place Masquelier, face à l'église Saint Denis, un marché du samedi

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord l'UNANIMITE

Inspection des falaises - études et travaux
Demande de subvention au titre du fonds « Barnier »

Monsieur VIVIEN expose ce qui suit :

« Dans le cadre de l'étude de faisabilité géotechnique du projet CILES (Centre d'Interprétation de la Lumière de l'Estuaire de la Seine), commandée par la CODAH, sur le site du Barvalet (boucles du boulevard Président Félix Faure), le CEBTP-SOLEN a réalisé des sondages dans la falaise afin de vérifier la stabilité du terrain au regard du projet.

Indépendamment de ce projet, le bureau d'études a attiré l'attention de la mairie sur les risques de chutes de pierres à certains endroits du site.

Afin d'avoir une connaissance générale et précise des risques liés aux falaises, la ville souhaite commander une mission d'inspection sur la partie qui n'a pas été couverte par la précédente étude, à savoir la partie de la falaise entre la place Trianon et la place Maréchal Joffre, soit environ 200 mètres de longueur.

Sainte-Adresse étant couverte depuis 2001 par un Plan de Prévention des Risques Naturels prescrit, le coût de ces études ainsi que celui des travaux susceptibles d'en découler seraient éligibles au fonds de prévention des risques naturels majeurs, appelé « fonds Barnier », institué en 2005.

L'objectif de ce fonds est d'aider les collectivités à assumer des programmes d'investissements sur des territoires exposés, permettant de réduire la vulnérabilité des biens et des personnes.

Le taux de financement maximum est de 50 % pour les études, 40 % pour les travaux de prévention et 25 % pour les travaux de protection.

Le coût de l'étude est estimé à 8.900 € HT ; le montant prévisionnel des travaux sera connu à l'issue de l'étude.

Je vous demande ce soir de m'autoriser à constituer un dossier en vue de l'obtention de subventions allouées au titre du fonds « Barnier », et de solliciter une autorisation de préfinancement afin de pouvoir engager l'étude très rapidement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

**Réfection de la cuisine de l'école
Maternelle du Manoir
Demandes de subventions**

Monsieur VIVIEN expose ce qui suit :

« La cuisine de l'école maternelle du Manoir est une cuisine « satellite », où sont réceptionnés quotidiennement les denrées et plats provenant de la cuisine centrale du Groupe Scolaire Antoine Lagarde.

Les plats sont maintenus au chaud, puis disposés pour être servis aux 60 enfants et enseignants inscrits à la restauration scolaire de l'école maternelle.

Le mobilier et le matériel de cuisine sont très anciens, et ne sont plus conformes aux normes sanitaires en vigueur.

Il convient par conséquent de les remplacer.

Le coût de cet investissement (non compris la main d'œuvre, qui sera assurée par les services techniques municipaux) a été estimé par l'entreprise LANEF à 10.000 € HT.

Le Conseil Général de Seine-Maritime peut financer cet aménagement au titre de l'aide aux établissements scolaires du 1^{er} degré, à hauteur de 20 %, soit une subvention de 2.000 €.

Il est également éligible à la Dotation Globale d'Équipement, catégories A- Constructions Scolaires - 2 amélioration des restaurants et cantines scolaires, à hauteur de 25 %, soit une subvention de 2.500 €.

Je précise que cette dépense est inscrite au budget primitif 2009.

Je vous demande ce soir votre accord pour solliciter le Conseil Général ainsi que l'Etat afin d'obtenir des subventions pour la réfection de la cuisine de l'école maternelle du Manoir ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Réhabilitation de l'Orangerie
Demande de subvention au Conseil Général

Monsieur BRAVARD expose ce qui suit :

« La salle de l'Orangerie, située dans le parc de la Roseraie, a été léguée à la ville de Sainte-Adresse en 1946 par Monsieur Albert Dubosc.

Cette salle accueille des activités associatives, telles que de l'Histoire de la Musique, du théâtre pour enfants et adultes, chorales, jeux de société, répétitions musicales, ainsi que des expositions et des conférences. Elle est également parfois louée le week end à des particuliers pour des réceptions familiales.

L'allure générale du bâtiment, très esthétique, en fait un lieu très prisé des dionysiens et constitue incontestablement une pièce importante du patrimoine de notre commune.

Afin de conserver à cet immeuble tous ses atouts, un programme de rénovation a été esquissé, qui vise à consacrer la totalité de l'espace intérieur aux animations précitées. La réfection des peintures est également prévue, ainsi que le remplacement des sanitaires, des installations électriques et le ravalement de la façade.

Ces travaux sont estimés à 86.605,39 € HT.

Enfin, la création d'un local technique extérieur est envisagé, réservé aux services des Espaces Verts, afin de compenser la surface intérieure réintégrée dans le réaménagement. Le coût est estimé à 16.722 € HT

Lors du Conseil Municipal du 29 septembre 2008, vous m'avez autorisé à solliciter Monsieur BESSELAT, député, pour une subvention au titre de la réserve parlementaire.

Ces travaux sont également susceptibles d'être subventionnés par le Conseil Général de la Seine-Maritime :

- au titre des locaux à vocation culturelle, à hauteur de 30 %, soit une subvention de 25.981,62 € pour la restructuration de l'Orangerie proprement dite,

- et au titre des bâtiments communaux pour la construction du local technique extérieur, à hauteur de 25 %, soit une subvention de 4.180,50 €.

Je vous propose ce soir de solliciter les subventions précitées auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime, ainsi que l'autorisation de démarrer les travaux avant l'accord éventuel du Département.

Par ailleurs, ces travaux peuvent également faire l'objet d'une aide financière par une fondation d'entreprise, via la Fondation du Patrimoine. Je vous propose donc de m'autoriser à constituer le dossier ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Travaux de voirie communale
Demandes de subventions

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Le programme de voirie 2009 qui a été arrêté cette année porte sur les travaux suivants :

- la réfection des trottoirs et de la chaussée avenue Désiré Dehors, pour un montant estimé à 237.943 € HT, incluant la portion la prolongeant sur l'avenue du Nice Havrais,
- La réfection des trottoirs de la rue Jean Devilder, pour un montant estimé à 56.465,74 € HT,
- La réfection de la sente des Hommes d'Armes, pour un montant estimé à 11.706,69 € HT,
- La réfection de divers trottoirs pour 18.394,65 € HT.

soit un montant total estimé à 324.510,08 € HT.

Comme les années passées, je vous propose de solliciter des subventions pour ces travaux :

- auprès du Conseil Général de la Seine-Maritime, au titre de la voirie communale, à hauteur de 40 %, soit une subvention de 129.804,03 €,
- auprès de l'Etat, au titre de la Dotation Globale d'Equipement 2009, à hauteur de 25 %, soit une subvention de 81.127,52 € ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

**Aménagement paysager aux abords
de la statue du Roi Albert**
Demande de subvention

Madame VATINEL expose ce qui suit :

« Vous avez sans doute remarqué que la statue du Roi Albert, située place Clemenceau, a fait l'objet d'un nettoyage il y a quelques mois.

Nous souhaitons poursuivre l'embellissement de ce carrefour très fréquenté, situé à l'entrée de la Ville, à proximité de la promenade littorale, des restaurants du bord de mer, et du quartier du Nice Havrais, en réaménageant l'espace paysager situé derrière la statue.

Le projet consiste à refaire le gazon et à remplacer la haie de végétaux par des barrières en inox implantées en arc de cercle, entre lesquelles de nouvelles espèces de végétaux seront plantées.

Le coût de cet aménagement est estimé à 13.759 € HT, soit 8.829 € HT représentant la fourniture des barrières, et 4.930 € les travaux de plantations, pose des barrières et divers pavages au pied des lampadaires.

Cet aménagement peut être subventionné par le Conseil Général de la Seine-Maritime, au titre de l'aménagement des cœurs de villages et des petites villes, à hauteur de 30 % de la dépense HT, soit une subvention possible de 4.127,70 €.

Je vous demande votre accord pour solliciter cette subvention ainsi qu'une autorisation de préfinancement afin de pouvoir procéder aux plantations très rapidement ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Travaux d'amélioration de la sécurité routière
Demande de subvention au titre du FAL

Monsieur VIVIEN expose ce qui suit :

« Dans le cadre de notre programme d'amélioration de la sécurité routière, et afin de faciliter la circulation piétonne aux personnes mal voyantes, nous envisageons d'équiper les feux tricolores de 4 carrefours de la commune d'un système de signalisation sonore, permettant aux personnes handicapées de traverser en toute sécurité.

Les carrefours concernés sont les suivants :

- carrefour de la mairie
- carrefour Sarah Bernhardt
- carrefour rue Delarbre
- carrefour rue des Guêpes

Ces travaux sont estimés à 20.000 € HT.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de réaménagement de la place Masquelier, nous envisageons la réfection de l'espace de stationnement, pour un montant prévisionnel de 20.066,89 € HT.

Ces travaux de sécurité, d'un coût total estimé à 40.066,89 € HT, sont susceptibles d'être subventionnés par l'Etat, au titre du Fonds d'Action Locale (produit des amendes de police), dont les crédits sont répartis par le Conseil Général.

Le taux de subvention est de 30 %, soit une subvention possible de 12.020,07 €.

Je vous demande votre accord pour solliciter le Conseil Général ».

DISCUSSION

Monsieur LALLEMAND indique que ce système de feux tricolores se déclenche par télécommande actionnée par la personne déficiente visuelle un message et une signalisation sonore informent la personne si elle est en mesure ou non de s'engager sur le passage protégé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Combattants et veuves d'Indochine, d'Afrique du Nord et opérations extérieures En Normandie

Proposition d'attribution de subvention pour l'année 2009

Madame FISCHER expose ce qui suit :

« L'Association des combattants et veuves d'Indochine, d'Afrique du Nord et opérations extérieures en Normandie honore régulièrement de sa présence les diverses manifestations d'ordre patriotique organisées par la Mairie de Sainte-Adresse.

Les effectifs de cette Association se maintiennent malgré le nombre décroissant d'anciens combattants chaque année. L'aide financière qu'elle reçoit est destinée à financer les frais d'organisation des fêtes ainsi que les transports et déplacements.

Je vous propose, à ce titre, d'attribuer une subvention de 80 € à l'Association des combattants et veuves d'Indochine, d'Afrique du Nord et opérations extérieures en Normandie ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Amicale du Personnel Communal de la ville de Sainte-Adresse Proposition d'attribution de subvention complémentaire

Année 2009

Madame FISCHER expose ce qui suit :

« Lors de la séance du 9 février dernier, le conseil municipal a voté l'attribution d'une subvention de 6.700 € à l'Amicale du Personnel de la ville de Sainte-Adresse dans l'attente d'informations complémentaires quant au devenir de l'Association.

Celle-ci disposant à ce jour d'une nouvelle équipe dirigeante permettant d'assurer sa pérennité ainsi que d'un nombre d'adhérents en augmentation par rapport aux années précédentes, je vous propose d'accorder une subvention supplémentaire de 2.300 € ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

ASSA BUT - proposition d'attribution de subvention
Année 2009

Madame CHAIX expose ce qui suit :

« Lors de la séance du 9 février dernier, le conseil municipal a voté l'attribution de subventions aux associations pour l'année 2009.

Un certain nombre de dossiers n'avaient pu être étudiés pour diverses raisons (retard, imprimés remplis de manière imprécise...) ; c'était le cas de l'ASSA BUT dont l'étude de la subvention avait été différée.

Après avoir étudié la demande de l'ASSA BUT, conjointement avec les responsables de l'Association, je vous propose d'attribuer, pour l'année 2009, une subvention de fonctionnement identique à celle de l'an passé soit 13.680 € ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Association Nationale des Elus du Littoral
Adhésion - proposition

Monsieur le Maire expose ce qui suit :

« Nous avons été sollicité au début du mois de mars 2009 par l'Association Nationale des Elus du Littoral en vue de l'adhésion de notre commune à cet organisme.

L'ANEL, qui élabore des propositions pour l'avenir du littoral et de la mer auprès des partenaires publics et privés, a besoin de toutes les collectivités territoriales concernées pour faire valoir ses propositions et ainsi se faire l'écho des préoccupations communes.

L'abonnement annuel est fixé à 0,12 € par habitant pour les communes de 1.500 à 30.000 habitants ce qui représente pour Sainte-Adresse un montant de 968,12 € par an.

Compte tenu de l'intérêt que représentent les activités de cette Association je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer le bulletin d'adhésion pour l'année 2009 ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord à l'UNANIMITE

Questions diverses présentées par les membres de « Sainte-Adresse pour Tous »

1 - Douches sur la plage

Monsieur DUFAIT indique : *« l'équipement est qualifié d'inadapté par les baigneurs ; trois postes de douche : un au niveau de l'estacade, un au rond point des Régates et un troisième au début de la promenade basse du bout du monde.*

Les assidus de la plage apprécieraient deux douches supplémentaires, l'une entre la limite le Havre et l'Estacade, la seconde entre le rond point des Régates et le début de la promenade basse du bout du monde ».

DISCUSSION

Monsieur VIVIEN indique que ce problème lui a déjà été posé et que des devis vont être demandé auprès d'entreprises ; une étude sera à mener par la suite afin d'envisager ou non la faisabilité de cette demande.

2 - Installation de défibrillateurs

Monsieur DUFAIT indique : *« la sécurité des sportifs et des plagistes serait confortée par la mise à disposition de deux défibrillateurs. L'un à proximité du gymnase Tabarly, le second au stade de l'ASSA BUT, qui pourrait, pendant la saison estivale, être affecté aux maîtres nageurs ».*

DISCUSSION

Madame FISCHER indique qu'elle s'est renseignée sur le sujet auprès de plusieurs médecins et souligne que ceux-ci ne semblent pas forcément favorables à cet équipement.

Elle ajoute que l'intention de la ville est malgré tout de s'équiper en défibrillateurs et souligne qu'elle est en attente de plusieurs devis ; il serait envisagé de se procurer un modèle de défibrillateur très pratique d'usage et parlant qui serait à disposition chez les MNS durant la période estivale et placé ensuite au Gymnase Tabarly durant le reste de la saison.

Monsieur LE MAISTRE fait observer de nombreuses communes se sont déjà équipées de ce matériel ; il ajoute qu'il existe, à l'heure actuelle, des défibrillateurs mobiles qui peuvent être utilisé par exemple par le services de la police municipale.

Monsieur LE MAISTRE souligne que les personnes qui sont sensées utiliser ce matériel lors d'un accident ne sont peut être pas prêtes psychologiquement à le faire malgré la facilité d'utilisation de l'engin.

Monsieur BARBICHE précise que Monsieur NICOD, pharmacien, vient d'acquérir un défibrillateur.

Madame FISCHER précise que la maison de retraite sera également équipée d'un défibrillateur.

3 - propreté de la voirie

Monsieur DUFAIT indique : *« les riverains des rues du fond d'Ignaul constatent des passages peu fréquents de la balayeuse et une propreté de la voirie qui laisse à désirer.*

Par ailleurs, la partie nord de la rue du Gymnase, un moment dans le programme de réfection de voirie et de trottoirs, semble oubliée alors que son état justifie une remise en état ».

DISCUSSION

Monsieur le Maire souligne que la balayeuse municipale est tombée en panne et a été immobilisée pendant plus de deux mois ; d'autre part, durant cette période, trois agents des services techniques se sont trouvés dans l'incapacité de travailler. Deux personnes ont donc été embauchées pour une période de 6 mois et, dans l'intervalle, deux des trois agents ont réintégré leur poste. Ce qui a permis, au cours des derniers jours de nettoyer la partie basse de la ville et de poursuivre dans le vallon d'Ignaual.

Monsieur Le Maire indique que tout est désormais rentré dans l'ordre au niveau du nettoyage des voiries.

Monsieur LEFEVRE ajoute qu'il est envisagé d'inscrire au budget 2010 le renouvellement du matériel.

Monsieur le Maire souhaite apporter une remarque concernant l'avenir de l'Ecole Nationale de la Marine Marchande. Il indique que le Sénat, et (bientôt) l'Assemblée nationale ont adopté un amendement à « la Loi Raffarin », Loi qui stipulait que c'était les Régions qui géraient les Ecoles de la Marine Marchande. Cet amendement qui sera prochainement voté par l'Assemblée Nationale prévoit dorénavant que la compétence en matière d'Ecole de la Marine Marchande sera dévolue à l'Etat ; d'autre part il est également prévu qu'il n'existe qu'une seule Ecole de la Marine Marchande répartie sur quatre lieux : le Havre, Marseille, Nantes et Saint-Malo.

Monsieur le Préfet de région a décidé de réunir une table ronde afin d'examiner la question du déménagement de l'Ecole sur le Havre ; cette première réunion est fixée au jeudi 2 avril prochain.

Monsieur le Maire indique que la question suivante, à huis clos, revêt un caractère exceptionnel ; il souhaite recueillir l'avis de l'ensemble du conseil municipal sur un point du Plan Local d'Urbanisme.

Il invite le public à quitter la salle des délibérations.

Monsieur le Maire indique qu'il souhaite l'avis de l'ensemble du conseil municipal sur une question relative au Plan Local d'Urbanisme concernant le Lycée Jeanne d'Arc ; il passe la parole à Monsieur VIVIEN.

Monsieur VIVIEN souligne que Monsieur le Maire a reçu il y a peu de temps les responsables du Lycée Jeanne d'Arc, accompagnés d'un promoteur, afin de proposer un plan de restructuration et d'agrandissement des lieux. Ce projet de plan pourrait aboutir dans le cas où une parcelle de terrain, cadastrée n° 381, pourrait être rendue constructible.

Ce lot, appartenant à un propriétaire privé, est situé au niveau du parking supérieur du Lycée.

Un compromis de vente pourrait être signé et un programme de rénovation de l'Etablissement a été monté. Celui-ci consisterait en :

- un engagement du promoteur à construire, au niveau du parking existant, un autre grand parking privé d'environ 100 places réservé au Lycée,
- une restructuration des bâtiments en contrepartie d'une restitution d'une partie de la parcelle n° 384 située au sud de la n° 381. Sur ces deux parcelles, le promoteur propose d'édifier en complément trois immeubles de huit logements.

La question du devenir de cette parcelle 381 est donc posée ; comment faire évoluer les choses au niveau du PLU ? la ville doit-elle choisir de faciliter ce projet constitué par la réalisation de trois immeubles, d'un parking privé et d'une restructuration des locaux scolaires ?

Monsieur VIVIEN souhaite donc recueillir les divers avis et remarques des membres du conseil municipal sur ce projet.

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de réfléchir sur le devenir de cette parcelle, mais, dans un premier temps, une décision doit être prise au niveau de l'action à mener, à savoir solliciter le promoteur afin qu'il présente plus en détail le projet ou, d'ores et déjà, renoncer.

Monsieur VIVIEN ajoute que si cette parcelle était rendue constructible il serait possible d'y imposer un certain type d'habitat et notamment du logement social sur une partie du programme.

Monsieur Luc LEFEBVRE indique que dans un souci d'intégration environnementale, il serait nécessaire d'imposer des contraintes architecturales fortes.

Monsieur DUFAIT fait observer que la possibilité de réforme des lycées va certainement engendrer, pour l'Ecole, une perte du nombre de classes.

Monsieur le Maire indique que Jeanne d'Arc est majoritairement un lycée professionnel et qu'il n'est pas envisagé de suppression de classes dans ce domaine.

Monsieur DEJEAN DE LA BATIE s'interroge :

- la municipalité souhaite-t-elle voir se développer à cet endroit un afflux d'élèves et de voitures en stationnement ? non.
- La municipalité est-elle contre le fait qu'un Etablissement scolaire restructure ses locaux ? non.
- La municipalité souhaite-t-elle intégrer à cet endroit un parking réservé à l'Etablissement et y réaliser une opération immobilière dont elle a la maîtrise ? cela semblerait s'inscrire dans une démarche cohérente.

Il confirme la vigilance dont il faut nécessairement faire preuve en la matière. Il ajoute que l'Ecole restructurera très certainement ses locaux situés sur Sanvic et peut être en moindre mesure ceux situés sur Sainte-Adresse.

Monsieur ALLONIER indique que l'Ecole n'a pas vocation à conserver les locaux de Sanvic.

Monsieur DEJEAN DE LA BATIE rappelle qu'il y a une forte demande, de personnes d'un âge certain, pour des logements spacieux agrémentés d'une jolie vue et que dans le cadre du PLU il a été décidé de construire des logements afin de conserver le taux de population actuelle sur la commune.

Monsieur le Maire suggère que les membres du conseil municipal s'accordent le temps de la réflexion jusqu'à la prochaine séance de conseil ; il demande également à la Commission Urbanisme et au groupe de travail PLU d'approfondir le dossier. Par contre il devra être décidé si le conseil municipal souhaite poursuivre l'investigation ou s'il ne le souhaite pas. D'autre part, la commune a également la possibilité de préempter le terrain, ce qui demande également une autre réflexion.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures.
